



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Action humanitaire

Question écrite n° 56861

Texte de la question

M Henri Bayard rappelle à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire que de nombreuses associations effectuent régulièrement des envois de vivres, vêtements et médicaments en direction de certains pays de l'Est. Ces convois nécessitent des mises de fonds importantes pour couvrir les frais de véhicules loués, de carburants, de conducteurs, etc. Il serait donc tout à fait souhaitable que, pour alléger au maximum les charges, puissent être accordées à ces transferts la gratuité de circulation sur autoroutes, par exemple, ainsi que de tous frais annexes se rapportant à ces déplacements. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'aide qu'il peut accorder dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de faciliter les convois humanitaires en direction des pays de l'Est, le ministre de la santé et de l'action humanitaire, en liaison avec le ministère des transports, au moment des événements en Roumanie, avaient convaincu les sociétés mixtes d'autoroutes de participer à l'élan de solidarité nationale en accordant la gratuité des autoroutes aux convois humanitaires. Cette dérogation a été prolongée plusieurs mois et a permis l'acheminement de plusieurs centaines de camions. Aujourd'hui, l'urgence étant largement passée, les sociétés d'autoroutes ont cessé d'accorder la gratuité de leurs prestations. Plutôt que de critiquer la cessation d'une telle facilité auquel chacun s'est habitué au point de penser qu'il s'agit d'un acquis, il faut se réjouir qu'une telle mesure fut prise dans le passé. Conscient des frais très lourds inhérents aux activités des associations humanitaires, le ministre de la santé et de l'action humanitaire reste en contact avec le ministère de l'équipement, du logement et des transports afin de trouver des solutions pour chaque cas particulier. Par ailleurs, en liaison avec ce ministère, il sera étudiée l'adoption des mesures durables de soutien aux associations humanitaires françaises en matière de transport routier.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56861

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1887